



Les Audits énergétiques globaux (AEG)

La maîtrise de l'énergie est une priorité nationale. Différentes lois (Plan national de lutte contre le changement climatique, Solidarité et renouvellement urbain, Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire) et le Grenelle de l'environnement incitent les collectivités à améliorer leur organisation énergétique. Elles doivent maîtriser leurs besoins en énergie, intégrer des prescriptions énergétiques dans leurs projets et encourager les actions exemplaires.

Afin d'aider ses adhérents, le SIEEEN a signé une convention avec l'ADEME et la Région dans le cadre du PECB (Plan énergie climat Bourgogne). Ce partenariat lui permet d'aider les communes à travers différentes actions, allant du diagnostic à la mise en place de mesures correctives.

De nombreuses enquêtes montrent que la gestion de l'énergie est difficile pour les communes. Le suivi est rarement assuré (20 % des collectivités) et les relevés de données énergétiques sont utilisés dans peu de cas. Pourtant une bonne gestion énergétique permet de réduire de 20 % à 30 % la facture.

Une aide technique

Conscient de ce manque, le SIEEEN a souhaité aider les communes à maîtriser leurs dépenses énergétiques. C'est pourquoi il propose aux communes un AEG (audit énergétique global) avec un suivi sur cinq ans, prestation réalisée par le service énergies renouvelables.

L'AEG est un pré diagnostic énergétique qui définit et analyse les consommations et dépenses du patrimoine communal, pour tous types d'énergie (gaz, électricité, fioul...). Cet outil permet ensuite d'identifier les dérives et les postes de fortes consommations et de programmer des travaux si nécessaire. Ainsi, avec l'AEG, le SIEEEN accompagne les élus dans tous leurs projets liés à l'énergie (construction, réhabilitation de bâtiments, installation de systèmes de production, gestion de l'éclairage public...).

L'affichage Display

Le SIEEEN a adhéré à l'opération Display. Cette campagne européenne est destinée à encourager les collectivités à afficher les performances énergétiques et environnementales de leurs bâtiments publics grâce

à des affiches, étiquettes... Cet outil complémentaire est mis à disposition des communes qui réalisent un AEG avec le Syndicat.

Une aide financière

L'AEG est réalisé sans décaissement financier pour la collectivité. Il est subventionné à 70 % par le PECB. Les 30 % restantes sont avancées par le SIEEEN qui récupère son investissement sur les économies d'énergies générées par les préconisations de l'AEG (optimisation tarifaire et économies d'énergie) pendant les cinq années du suivi.

Une nouvelle campagne d'AEG

Le SIEEEN a déjà lancé deux campagnes d'audit. Quelques 163 000 m² de bâtiment et 537 postes de commandes d'éclairage public ont été étudiés. Suite à ces premiers diagnostics, le Syndicat a pu estimer un potentiel d'économie d'énergie d'environ 30 % des consommations des 24 communes auditées.

Pour la période 2009 - 2011, le SIEEEN réitère sa campagne. Si vous souhaitez réaliser un AEG sur votre commune afin d'effectuer rapidement des économies sur votre facture énergétique contactez le SIEEEN qui après une visite sur site vous établira un devis.

Pour plus
d'informations

Votre contact au SIEEEN :
Paul Perrin, Tél. 03 86 59 76 90



INTERVIEW

Jean-Pierre Château,

Maire de Guérigny - Président du SIVOM de Guérigny
- Vice Président de la Communauté de communes
des Bertranges à la Nièvre



« Des économies d'énergies »

TDS. Pourquoi avoir fait appel au SIEEEN ?

Le SIEEEN œuvre depuis longtemps pour la maîtrise de l'énergie et propose aux communes son aide. Guérigny fut l'une des premières à répondre à l'offre d'effectuer un AEG. Nous avons choisi le SIEEEN pour cette prestation car en plus de l'aide financière apportée, le Syndicat est doté d'experts qualifiés en ce domaine. Ces derniers ont par ailleurs travaillé en toute confiance avec nos services techniques.

TDS. Quelles sont les actions mises en œuvre par la commune suite aux conclusions de l'étude ?

Guérigny consomme deux fois plus d'énergie par habitant que la moyenne nationale et a donc un potentiel d'économie d'énergie d'environ 40 %. Les performances énergétiques des bâtiments sont affichées sous forme d'étiquette énergétique semblable à celle des appareils électroménagers afin de sensibiliser tous les utilisateurs des bâtiments communaux. Les résultats de cet audit ont également incité le Conseil municipal à intégrer dans son budget un volet « économie d'énergie ».

Dans ce cadre, les élus ont décidé d'examiner dans chaque bâtiment les travaux à engager afin de permettre de réduire la facture énergétique. Ainsi en 2009 nous installerons des radiants gaz dans la gymnase nettement plus économiques et performants.

TDS. Conseilleriez-vous aux autres communes d'effectuer un audit en collaboration avec le SIEEEN ?

Notre dépense énergétique est d'environ 180 000 € par an. L'AEG permet de responsabiliser chacun, d'identifier les dérives et les postes de fortes consommations et de programmer les travaux. L'énergie coûte cher et il est de la responsabilité des élus d'engager des programmes permettant de réduire la facture. La commune souhaite ardemment obtenir des résultats en ce domaine et l'AEG a constitué un outil de sensibilisation des utilisateurs.

À ce sujet, comment ne pas citer la réunion de restitution de l'AEG où j'ai souhaité inviter les élus municipaux et toutes les associations ou structures fréquentant nos bâtiments.

À plus d'un titre, cet audit a été important pour les élus. Il nous a convaincu de la nécessité d'agir et a guidé nos prises de décision indispensables pour l'avenir. En conséquence, je conseille d'effectuer cet audit et je pense que la mise en place de celui-ci est une nécessité absolue.